SIXIEME ANNEE — N° 420 — On s'abonne au Bureau du Journal, 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS (16e Arr.) et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 5 MAI 1917

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.

LE NUMERO:

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE: PASSY 46-11

ANNONCES
Agence MURATET & Cie
89, rue d'Hauteville
Tél. : BERGÈRE 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS

FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partant du 1er de chaque mois.

LE NUMERO:

FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Aucune femme en France n'est officiellement admise à donner son avis sur la question des économies

Il faut compter avec les Femmes

LETTRE OUVERTE à S. E. M. VIOLLETTE

Ministre du Ravitaillement

M. le Ministre qui fûtes et restez certainement notre ami, permettez-moi de vous signaler que les bouchers vous trompent sur notre compte. Ils vous disent que les ménagères ne voudraient pas de la carte de viande; ils vous menacent de leur violent mécontentement si vous l'instituez; ils vous prennent par la peur; ils vous prennent même par la vanité en insinuant que les « gouvernants avisés » doivent compter avec les femmes. Monsieur le Ministre, les bouchers vous font injure! Mais aussi pourquoi demander aux bouchers des consultations sur la psychologie féminine!

Les bouchers évoquent à vos yeux des émeutes de ménagères, comme les marchands d'alcool ont récemment halluciné le Parlement de la révolte du peuple si on supprimait le poison. Les marchands, en vérité, abusent de l'ironie, lorsqu'ils parlent, aujourd'hui surtout, au nom des consommateurs. Qu'ils nous dépouillent passe! Mais qu'ils ne nous déshonorent point!

Car, pour ce qui est de nous, les ménagères, nous ne sommes point si sottes qu'ils vous le content, Monsieur le Ministre.

Les raisons que vous donnent, par la plume d'un de nos confrères, leurs « représentants autorisés » contre la carte de viande, nous font l'effet de simples « bobards » comme on dit au front, paraît-il.

On ne peut pas, professent-ils, diviser la viande en parts égales comme le sucre, le pain ou l'essence; on ne pourra couper exactement la quantité autorisée par la carte et alors, qu'arrivera-t-il, mon Dieu? Faudra-t-il faire « le bon poids » en ajoutant ou retirant de petits morceaux?

Ces bouchers nous font pitié! Ce n'est pas la peine d'être des hommes si forts pour se noyer ainsi dans un verre d'eau. Mais comment, vous, Monsieur le Ministre, qui êtes d'autre façon, encore plus fort, vous êtes-vous laissé impressionner par un si faible argument?

Ne sommes-nous pas libres avec notre carte de sucre d'acquérir, les jours où il nous plaît, la quantité que nous voulons, ou plutôt que l'épicier veut, de nos 750 grammes du mois. Il faut être boucher vraiment pour imaginer que la carte de viande nous obligerait à acheter chaque jour ni plus ni moins que les 200 grammes — je suppose — de la ration quotidienne. Vous nous fixeriez, Monsieur le Ministre, un taux de consommation mensuel et nous continuerions à acheter tantôt le gigot, tantôt la côtelette, selon nos commodités. De plus, comme pour notre consommation de gaz, vous nous accorderiez au-dessus du taux fixé, une tolérance, afin que, le dernier jour du mois, ce pauvre boucher n'ait point le chagrin de faire un tas sur son comptoir des grammes qu'il lui aurait fallu rogner lorsqu'il aurait eu la main trop lourde, ainsi qu'il lui arrive volontiers, car le terme est consacré. Vous ne songerez certainement point à nous obliger de réclamer les grammes qui manqueraient, comme les bouchers feignent de croire que vous en auriez la malice.

Mais tout cela, Monsieur le Ministre, vous l'avez certainement répondu aux représentants autorisés des bouchers de Paris.

Seraient-ce donc leurs autres objections qui vous ont impressionné? Car ce n'est pas tout : il y a la question du choix. Ah! la question du choix, elle est terrible.

« Le boucher recevra une quantité prévue de viande. Notons un demi-bœuf. Comment va-t-il le répartir? Vous savez comme tout le monde, que le prix varie selon la qualité. Il y a toute la gamme, depuis le filet jusqu'à ce qu'on appelle les bas morceaux. Qui aura droit aux morceaux de choix? Qui devra se contenter des autres?

Oh! ma tête, ma tête!

Les représentants autorisés qui ont posé cette colle formidable à notre confrère, vous l'ont aussi posée sans doute, Monsieur le Ministre. Je soupçonne que notre confrère n'y a rien compris, sauf votre respect, vous non plus, peut-être. Dame, il faut être boucher ou ménagère pour savoir que ce pathos ne signifie rien du tout. Si la question du choix existe, et si elle constitue une des difficultés du commerce de la boucherie, qu'est-ce que la carte y changera; en quoi les habitudes de la clientèle en seront-elles influencées? Les bas morceaux seront pour les pauvres ou les avares; les morceaux de choix, pour les riches ou les gourmands, comme toujours.

On vous a trompé, Monsieur le Ministre, en vous faisant un épouvantail de la carte de viande et en vous obligeant à imaginer, pour accomplir votre devoir de ménager le cheptel français, d'étranges et vains systèmes de restrictions. Les bouchers ne sont pas si bêtes qu'ils voudraient nous le faire croire. Sous leurs prétextes falots, il y a quelque chose qu'ils cachent. Il y a ceci : c'est que la carte de viande est le seul moyen de limiter véritablement la consommation et qu'ils ne veulent pas limiter leur vente. Vos soirs sans viande, ne restreignent rien; vos jours sans viande ne restreindront rien; on s'approvisionne, on s'approvisionnera, en conséquence, voilà tout. L'économie même que vous croyez certaine du fait des dîners maigres du restaurant, est problématique; on y consomme plus de viande le matin et on sert le soir des hachis de viande en farce dans les légumes, je le sais, par certains de leurs habitués.

Si vraiment, nous devons économiser la viande, Monsieur le Ministre, les ménagères en bonnes Françaises vous demandent de leur fixer... et aussi de leur assurer la quantité que vous permettez et de la leur laisser servir aux jours et aux heures qui leur conviennent. S'il est inutile que nous économisions, faites-nous grâce des simulacres de réformes qui ne sont ni à votre honneur, ni au nôtre.

Pourtant, Monsieur le Ministre, tout n'est point à dédaigner dans l'avertissement que vous ont donné les bouchers. Il en reste que, vraiment, il faudrait compter avec les femmes, sinon pour les redouter, du moins pour les consulter. Vous le saviez naguère, et n'avez pas craint de chercher courageusement, par maintes propositions de lois féministes, à l'enseigner au Parlement. Ne vous en souviendrez-vous pas, pour appeler quelques ménagères à cette commission des économies qui devrait être un des conseils du ravitaillement.

JANE MISME.

Les numéros des tramways. — La place nous manque aujourd'hui, pour protester comme nous voudrions, contre la suppression annoncée des numéros d'appel des tramways. Il suffit de voir ce qui se passe aux stations où, par hasard, ils manquent, pour savoir ce qui résulterait de leur disparition totale. La tâche si dure des receveuses à certaines heures, en deviendrait impossible. Nous espérons encore que la Compagnie et le Ministère dont elle dépend, sauront trouver d'autres moyens mieux indiqués d'économiser le papier. Nous reviendrons sur ce sujet, de même que sur certaines conditions de la situation des receveuses et les réformes qu'elles appelleraient.

UN ANNIVERSAIRE

Il y a un an que nus apprenions la mort de notre jeune collaborateur Anatole Geeorgin, tombé le premier mai dans une attaque devant Douaumont. Que la pensée de nos lecteurs s'unisse aujourd'hui à celle des parents en deuil. Nous aussi, regrettons la belle intelligence et le noble cœur qui se sont dévoués à la patrie avec la même résolution simple et entière qui les avait conduits à notre cause. Nous n'avons pas renoncé à notre projet de les faire mieux connatre en publiant des extraits de la correspondance du jeune mort quand le moment sera venu où nous le pourrons.

LA JOURNÉE DES MÈRES

Rappelons à nos lecteurs et à nos lectrices l'idée noble et touchante du *Sou mensuel des Mères*. Cette petite feuille d'éducation familiale — que présida Mme d'Abadie d'Arrast et duquel font partie Mme Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes françaises, et Mlle Brès, inspectrice générale des Ecoles maternelles — propose, pour le *dimance 6 mai*, l'organisation *d'une Journée de la Mère*. Ce n'est pas une journée de bienfaisance, mais une journée de manifestation morale. Dans les réunions amicales, des visites collectives, etc., on s'adressera aux mères en leur disant, pour fortifier leur courage, l'amour de leurs enfants, la reconnaissance de la France et les devoirs pour lesquels la Patrie compte sur elles.

Nous nous joignons ici aujourd'hui à cette pieuse initiative. Notre hommage, notre sympathie vont d'abord vers toutes les mères douloureuses à qui la guerre a pris leurs fils, vers les mères inquiètes pour les leurs. A celles qui élèvent aujourd'hui les générations de l'avenir, nous adressons l'ardente prière de faire de leurs enfants, garçons et filles, les actifs apôtres de l'idéal de justice et de moralité pour lequel ceux des premières donnent leur vie.

Voilà le programme de la cérémonie organisée par le « Sou mensuel des Mères » (25, rue Brézin, Paris, 14e).

Journée des Mères en l'honneur des mères vaillantes. Réunion présidée par Mme Jules Siegfried, présidente du Conseil National des Femmes Françaises.

La Mère, Amour maternel, amour filial. Mme Elise Destrée Vanden Molen, inspectrice générale des Jardins d'Enfants de Bruxelles.

Hommage des Soldats aux Mères. Lieutenant Terrier.

Partie musicale sous la direction de Mlle Sauvrezis.

Notes d'Actualité

RENAISSANCE DES GRANDES FOIRES FRANÇAISES

et la part des Femmes dans leur succès

Pendant que la Deuxième Foire de Lyon, fermée récemment établit la statistique de ses résultats, Paris prépare sa dixième Foi- du Ministre du Commerce et de l'Industrie, organisée par les Conseils Municipal et Général et par les soins de la Chambre de Commerce de Paris, qui la subventionnent.

Ces manifestations économiques au premier chef sont appelées à prendre dans l'avenir un grand développement et destinées à battre en brèche le moyen du même ordre, parmi tant d'autres, employés par l'Allemagne depuis une longue période d'années, pour créer à nos industries et à notre commerce une concurrence sérieuse, souvent déloyale par le démarquage de nos produits et la dissimulation de l'origine de sa « collossale » production.

Il n'est pas douteux que le succès couronnera nos efforts en prouvant à nos Alliés et aux neutres amis, presque l'univers entier, qu'au milieu du cataclysme mondial provoqué par un peuple et son souverain possédés du délire des grandeurs, notre génie créateur dans toutes les branches de notre activité conomique, n'a pas déchu et saura briller de nouveau du pur éclat qui a fait sa renommée.

« Paris », nom magique!

Il faut avoir visité les pays étrangers de tous les continents pour comprendre l'influence que le nom seul de notre chère et splendide capitale exerce sur l'imagination de toutes les nations.

Il suffit de séjourner en France, d'habiter Paris, pour être considéré partout comme un élu, un privilégié, un être supérieur. J'assure que dans cette affirmation il n'y a aucune exagération. Lors d'un voyage que j'ai fait, il y a longtemps déjà, en Autriche, un professeur peu fortuné de l'Université de Vienne, ville qui cependant offre beaucoup d'attrait et peut être comptée parmi les plus belles capitales européennes, m'a déclaré que, si c'était en son pouvoir, il renoncerait volontiers à une année de son existence pour passer un mois à Paris.

Et le dicton boche: « *Er lebt wie Gott in Frankreich* » (il vit comme Dieu en France — pas le vieux dieu allemand), sert pour désigner une personne ayant une existence opulente, heureuse, satisfaite de son sort.

De là aussi les énormes succès de nos Expositions Universelles ou spéciales, qui sont des occasions propices pour beaucoup de réaliser ce rêve: visiter Paris.

Il est vrai qu'une Foire d'Echantillons, destinée uniquement à traiter des affaires de gros, sans ventes au détail, ne peut être comparée à une Exposition, avec les innombrables attractions que celle-ci peut offrir; mais il est néanmoins permis de prédire à la Foire de Paris une réussite complète, dans le but à atteindre qui est d'attirer les acheteurs étrangers et par eux augmenter nos exportations dans toutes les branches de notre production, moyen pratique et efficace pour récupérer une partie de notre or, exporté pour les besoins de la guerre.

Les articles qui intéressent plus spécialement nos lectrices suffiraient pour assurer la vogue de la Foire.

Car pour les femmes en général, françaises ou étrangères, à tous les degrés de l'échelle sociale, ils sont l'évocation des élégances, du bon goût, de l'ingéniosité créatrice, de l'esprit inventif qui veulent parer leur personne, leurs enfants, leur intérieur avec luxe ou modestement.

Nos industries et notre commerce savent satisfaire tous ces besoins, trouvent à cela leur chiffres d'affaires et leurs bénéfices qui se traduisent par la prospérité économique de notre Pays. A cette prospérité, les Françaises contribuent certes largement, sachant que par leurs efforts elles remplissent, là, comme ailleurs, un devoir patriotique, et l'expérience a déjà prouvé qu'elles n'entendent pas s'y soustraire, mais au contraire elles savent être à la hauteur de leurs taches, sans craindre les fatigues qui leur sont imposées.

Il est par conséquent naturel de voir figurer à la Foire de Paris de nombreuses firmes féminines, dignement représentées, pour enlever de fortes commandes dont l'exécution, par des mains également féminines, et là aussi, où la main-d'œuvre masculine ferait défaut, ne laissera rien à désirer et saura défendre la vieille réputation, justifiée par la qualité de nos produits. On démontrera également, pour les articles bon marché, qu'à prix égaux, nous livrons mieux.

Les choses se sont passées ainsi à Lyon, où l'élément féminin fut représenté par la participation de 97 noms. En comparant ce chiffre avec le nombre d'exposants, cela donne un pourcentage relativement modeste et ce d'autant plus que, pour être véridique, et précis, je dois noter que le Comité de la Foire ayant, cette année, admis des Groupes d'Œuvres d'Art et d'Arts appliqués, ceux-ci ont réuni 67 exposantes pour la plupart lyonnaises.

De sorte qu'il n'en reste que 30 pour les Groupes industriels. C'est encore très honorable.

En analysant ce nombre de 30 firmes féminines, je remarque que 15 de celles-ci appartiennent à des veuves, ces vaillantes femmes qui n'ont pas abandonné la lutte pour la prospérité des affaires dirigées par les maris disparus.

Il faut remarquer qu'il ne s'agit pas uniquement d'industries féminines. On trouve des femmes à la tête de fabriques diverses auxquelles ces femmes semblent n'avoir pas été préparées.

« Lyon! », encore un nom évocateur des élégances françaises.

Lyon, la belle cité au progrès et à la prospérité de laquelle veille un homme de haute valeur et d'une activité féconde, exceptionnelle — est-il nécessaire de nommer M. le Sénateur Herriot, Maire de Lyon, dont le nom est devenu si rapidement et à juste titre populaire; Lyon, qui fournit les matières premières que nos couturières, nos modistes, nos brodeuses, nos tapissiers, etc. transforment en objets de toilette ou de mobiliers admirables, si tentants.

Les belles et riches soieries, les gazes vaporeuses, les velours défiant toute comparaison, et depuis la guerre, encore d'autres tissus chassés de leurs anciens domaines du Nord envahi, sont fournis par Lyon et payés souvent leur pesant d'or sur tous les marchés.

Aucun pays, aucune ville n'ignorent tous ces tisus et leur origine, car partout ils sont recherchés, étant préférés par les consommateurs, même à ceux fabriqués chez eux.

Pourquoi n'ajouterai-je pas encore parmi les exposants la Ligue « *Patria* », déjà fameuse, d'acheteurs, pour la protection de l'Industrie et du Commerce français en France et à l'Etranger, contre la concurrence allemande, et qui veut défendre la main-d'œuvre française et renseigner ses adhérents et surtout ses adhérentes sur les moyens de discerner les maisons et les produits français.

Et c'est en pleine guerre, malgré les diverses et sérieuses difficultés à vaincre, que la France a su créer et renouveler ces assises de l'Industrie et du Commerce en y conviant même, à Lyon seulement, les participants étrangers neutres, pendant qu'à Paris la Foire veut rester exclusivement française.

JULES ZEBAUME,
Conseiller honoraire du Commerce Extérieur.

FAUT-IL DES FEMMES-MÉDECINS pour examiner les Femmes?

Nous avions ici répondu affirmativement à cette question à propos, on s'en souvient peut-être, des examens médicaux que les administrations imposent à leurs postulantes. Notre illustre ami, le Dr Toulouse, discute cette opinion dans un grand journal du Midi.

« Je crois, dit-il, que ceux qui la défendent ne prennent ni les intérêts des femmes, ni ceux des travailleurs en général, ni l'intérêt d'une évolution libérale. »

Nous devons d'autant plus d'attention aux raisons dont le Dr Toulouse appuie son avis que, il le dit lui-même « il a défendu le droit des femmes bien avant que ce fut devenu le mode, » et a réalisé dans son domaine maintes réformes féministes. S'il est « tout à fait oppose à la séparation médicale des sexes », c'est que d'abord il ne croit point que, en général, les jeunes filles et les femmes préfèrent être examinées, soignées par une femme; qu'ensuite, le choix du médecin en toute occasion, ne doit être déterminé que par sa compétence; que, de plus, il y aurait un danger pour le régime de l'égalité des sexes à établir un excluvisme féminin comme il y eut un excluvisme masculin; ce serait maintenir sous un autre aspect le conflit intersexuel.

La place nous manque aujourd'hui pour répondre à de tels arguments dont on ne saurait nier la valeur. Nous devons nous borner à les soumettre à nos lecteurs en nous permettant de revenir sur cette question.

Les Femmes & le Notariat

On nous signale une quatrième femme notaire à Grésy-sur-Isère, Mme P. B. a assuré depuis le début de la guerre, le service de l'étude de son mari.

Du reste, le cas est, nous dit-on, fréquent et les rapports parvenus à ce sujet à la Chancellerie, nous permettent d'espérer le succès de la campagne que nous avons entreprise pour que la carrière du notariat soit légalement ouverte aux femmes.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le vendredi après-midi de 3 à 5 heures.

Guerre à l'Alcool

La Révolution Russe et l'Alcoolisme

Quelle influence la révolution russe aura-t-elle sur la prohibition de l'alcool, nous demande-t-on de tous les points de la France?

Parmi les nombreuses dépêches de Pétrograd qui remplissent en ce moment les journaux, aucune, à notre connaissance du moins, n'a révélé les intentions du gouvernement à ce sujet. Nous avons lu seulement dans un grand journal suédois, ne dépêche d'Haparanda qui annoncait une déclaration prochaine et favorable du gouvernement russe.

Cette nouvelle nous paraît probable et même certaine: la prohibition est excessivement populaire dans toutes les masses russes qui ont fait la révolution. De plus, la Douma a voté en juin 1916 la loi qui maintient la prohibition après la guerre et cela de sa propre initiative et non sur celle du gouvernement déchu. Abroger la prohibition serait donc pour les révolutionnaires russes se déjuger. On peut ainsi compter fermement que les craintes exprimées ne sont pas fondées.

Quoiqu'il en soit, la révolution russe apporte à l'héroïque Finlande non seulement la liberté et l'autonomie qui lui avaient été, hélas! ravies, mais la prohibition de l'alcool, votée à différentes reprises par la Diète et non sanctionnée par le tsar russe. On dit que l'un des premiers actes de la Diète qui se réunit ces jours-ci, sera le vote, absolument définitif, cette fois, de l'interdiction.

Pour notre œuvre éminemment nationale, qui ne peut froisser aucune opinion politique ou religieuse, le concours actif de tous les bons français est nécessaire. Il suffit d'en montrer l'impérieuse nécessité pour qu'il soit réellement acquis.

A l'exemple de la Russie, il faut vouloir et agir Il faut voir les problèmes de l'alcoolisme en France dans leur réalité. L'effort de chacun, si minime soit-il, concourt à l'immense résultat.

Luciani-Delpech.
Secrétaire Générale de l'Alarme.

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président: M. JEAN FINOT.

Conseil de Direction de "La Française"

Nous prions les membres du Conseil de vouloir bien noter que la prochaine *réunion* aura lieu le vendredi 11 mai à 5 heures précises, 17, rue de l'Annonciation. Il ne sera pas envoyé de convocation individuelle, mais nous espérons que le Conseil sera au complet.

Activité Féminine à l'Etranger

ANGLETERRE

C'est le 28 mars que M Asquith a déclaré ouvertement aux Communes son revirement au sujet du suffrage des femmes. Pour ceux qui ont suivi depuis le début l'histoire du suffragisme en Angleterre, cette conversion est un véritable coup de théâtre.

« Pour moi, dit-il, et je crois que beaucoup d'autres sont comme moi, je ne vois plus cette question du même point de vue qu'avant la guerre. J'ai changé d'opinion... J'ai dit que les femmes devaient faire elles-mêmes leur salut. Elles l'ont fait. Je suis prêt à admettre que le suffrage des femmes doit être introduit sous quelque forme. »

Quant à M. Lloyd George, sa position est plus facile puisqu'il a toujours été partisan du vote des femmes. Il a soutenu cette grande réforme avec son ardeur et son éloquence coutumières. Il rendit hommage au courage montré par les femmes depuis la guerre, et demanda comment on pourrait discuter les améliorations à apporter au régime du travail des femmes sans permettre à celles-ci de donner leur avis sur un sujet qui les touche de si près.

Les suffragistes de l'Union nationale ont fondé à Coventry ce qu'on pourrait appeler le Foyer des Munitionnettes, mais qu'elles appellent le « Common Cause Hut », du nom de leur journal. Cette « cabane » est bâtie dans le voisinage des grandes usines et de la gare, et cependant dans un très joli site, elle est entourée d'un vaste espace où les ouvrières pourront jouir en été du soleil et du chant des oiseaux. Le bâtiment se compose d'un grand préau entouré de salles plus petites et d'un restaurant. Il y a de plus huit chambrettes où les jeunes filles étrangères à la ville peuvent se reposer la nuit de leur arrivée. Souvent, en effet, des jeunes filles descendent à Coventry, vers 2 à 3 heures du matin, venant d'Irlande ou du pays de Galles, fatiguées de la traversée et du voyage, et quelquefois aussi du chagrin de quitter pour la première fois leur famille; elles ne savent où se réfugier, ne connaissant personne dans cette ville. La cabane sera pour elles un asile précieux.

On manque encore de fonds nécessaires à l'achèvement de cette œuvre utile. Mais on espère la finir en quelques semaines et ensuite on l'améliorera graduellement. C'est ainsi qu'on pense déjà à la munir d'une bibliothèque, composée avec soin, pour celles des jeunes filles qui aiment la lecture.

Les ouvières en munitions de toutes les parties de la nation ont envoyé des déléguées au Ministre des Munitions pour obtenir que le salaire des femmes soit augmenté quand elles remplacent les hommes dans les usines. La délégation a été reçue avec bienveillance par M. Kellaway.

ITALIE

A la réouverture des travaux parlementaires, la Chambre discutera un important projet de loi relatif aux orphelins de la guerre.

MEXIQUE

Au congrès qui se tint à Queretaro pour la révision de la Constitution, une procession de plusieurs milliers d'Indiennes, ouvrières dans les grandes filatures d'Hercule, fit une entrée solennelle et très applaudie. Ces femmes venaient protester contre les conditions de travail et d'existence auxquelles elles sont soumises, et réclamer des améliorations.

LES ILES DANOISESS

Les Danoises ayant obtenu le droit de vote ont pu donner leur voix dans l'affaire de la cession des Iles aux Etats-Unis. Mais une question délicate est celle de savoir si les habitantes de ces îles conserveront les droits d'électeur acquis avant la transaction.

A. B.

Carrières Féminines

On demande des Femmes-Médecins

Une de nos abonnées, Mme Darmandaritz, nous signale :

Qu'il n'y a pas de femmes docteur à Cherbourg et que beaucoup de femmes et de jeunes mamans le déplorent;

* * *

Cours de Librairie

A propos des cours de librairie dont nous avons fait l'annonce dans le dernier numéro, une commission s'est réunie au Cercle de la librairie et M. Lecène a donné lecture d'un intéressant rapport.

D'après ce qu'il a dit, c'est M. André Gillon, actuellement mobilisé, qui a jugé nécessaire d'organiser le recrutement du personnel féminin dans la librairie, en développant son éducation professionnelles. Des cours existaient depuis 1909 et avaient été interrompus en 1914. M. Lecène croit qu'il conviendrait de les reprendre, mais non sur l'ancien programme de deux années de cours en 40 leçons.

Il propose un enseignement de circonstance plus restreint destiné à instruire rapidement soit les employées de fortune engagées depuis la guerre par les libraires, soit des postulantes à ces emplois et en particulier les élèves des lycées, de collèges, des écoles supérieures. Ces cours sont gratuits. En voici le programme.

Programme du Cours de librairie à l'usage des dames et jeunes filles employées

I. — Historique du livre et de ses transformations du Moyen âge à nos jours (3 leçons : 5, 12 et 19 mai).

Au moyen d'idées directrices donnant la caractéristique de chaque siècle, on résumera les connaissances générales de notre littérature qu'un libraire doit posséder.

II. — Rôle de l'éditeur (2 leçons : 26 mai et 2 juin).

Transformation du manuscrit en livre. Résumé de la fabrication du livre (1 leçon).

Rapports entre les éditeurs et les auteurs. Notions sur la propriété littéraire. Lancement du livre. Publicité. Catalogues. Vente (1 leçon).

III. — Rôle du libraire (3 leçons : 9, 16 et 23 juin).

Le Libraire acheteur. — L'Assortiment. Comment le libraire le tient au courant. Bibliothèque technique du libraire d'assortiment. Bibliographies (1 leçon).

Commandes. Conditions d'achats. Réception des commandes. Expéditions (1 leçon).

Le Libraire vendeur. — La clientèle. Prpagande et publicité. Vente à la clientèle. Tarifs syndicaux (1 leçon).

IV. — Etude de certaines spécialités (2 leçons : 30 juin et 7 juillet).

Indications générales sur le fonctionnement de la commission en librairie, la librairie classique et de roman, la librairie scientifique, les librairies spéciales (droit, médecine), la librairie ancienne et (droit, médecine), la librairie ancienne et

* * *

L'Ecole de Physique et de Chimie s'ouvre aux Femmes

Voici les résultats de la campagne entreprise par l'Union Fraternelle des Femmes et par Mlle Hélène Bureau.

Conformément au vote du Conseil municipal en date du 30 mars, la pétition de l'U. F. F. a été renvoyée à l'administration pour étude. Les rapports des directeurs de l'Enseignement concluent favorablement. Le Préfet et le Conseil n'ont plus qu'à statuer.

Les renseignements complémentaires pris par Mme François Raspail et Mlle H. Bureau, permettent d'avertir aujourd'hui les intéressées qu'elles pourront se présenter au prochain concours d'admission à l'Ecole de Physique et de Chimie qui aura lieu le 1er lundi de juillet. Prendre les inscriptions 10, rue Vauquelin.

Conditions :

Etre de nationalité française. Habiter Paris ou le département de la Seine. Avoir 16 ans révolus au 1er janvier de la présente année, et 21 non révolus à la même date.

Le programme détaillé est remis sur demande adressée, 10, rue Vauquelin, à l'Ecole de P. C.

LES LIVRES

Histoire d'une Ame, par Auguste Bailly.

L'auteur nous conte le combat intérieur d'une âme surprise dans ses rêves pacifistes par la déclaration de guerre. Michel Ferrière est un être de corps débile, éloigné de l'action, ne vivant que d'une vie intellectuelle, apôtre de l'individualisme. S'il est assez généreux pour se dévouer à des idées, il n'a jamais songé qu'il faudrait les défendre par les armes, et s'il a pensé parfois à la guerre, c'était pour la haïr et la flétrir. Réformé, il demeure seul de sa famille et de ses amis, dans la vie civile. Révolté tout d'abord par l'horreur du massacre, il est amené à comprendre peu à peu l'immense sacrifice consenti par tous, et il terminera sa vie sur le champ de bataille, dans le bonheur exalté qu'apporte l'oubli de soi.

Cette lutte est analysée progressivement, avec courage. L'auteur conserve son impartialité en exposant les arguments contradictoires qui agitent une conscience. On sent bien que l'idéal de son héros n'est pas le sien: il ne cherche pas à l'enlaidir, ni à l'amoindrir, cependant. Mais les arguments de la thèse contraire, malgré ce désir de justice, nous arrivent tout chargés de conviction et de chaleur. La phrase, un peu monotone, se soulève tout à coup, l'image jaillit: Michel ne peut défendre ses idées contre des sentiments qui frémissent: l'amour du sol, la croyance héréditaire en Dieu et surtout le désir de fraterniser dans la souffrance.

A travers cette âme tourmentée, nous voyons se dérouler les épisodes de jours inoubliables, ces pages de notre vie qui seront demain de grandes pages d'Histoire; les heures muettes et pathétiques de la mobilisation, nos premiers succès et nos premiers deuils, Paris en danger, la France sauvée...

Les souvenirs du lecteur se mêlent à ceux du conteur, et il ne distingue plus l'émotion du roman de celle qui jaillit de son propre cœur. Cette communion même prouve que le livre a été senti et pensé avec sincérité.

Seul, l'épisode sentimental semble factice. C'est sans doute pour nous donner une preuve plus extérieure, plus frappante de la transformation de Michel, pour rendre plus accessibles, plus concrètes ses souffrances que l'auteur a voulu nous le présenter fiancé à une jeune fille allemande dont il se sépare tout de suite et qu'il oublie peu à peu, volontairement. Mais en réalité, c'est dans la solitude de son âme que se livre cette lutte toute intérieure entre l'instinct et l'intelligence, et cette anecdote n'y participe guère, semble surajoutée. Nous lui devons pourtant le prétexte d'un beau chapitre de méditation mystique sous le ciel d'Assise qui, après les austères descriptions de Saint-Michel-en-Grève, en Bretagne, témoignent d'une sensibilité grave intérieure et recueillie.

Mayotte M.

NUMERO SUR LA DEPOPULATION

Notre prochain numéro sera consacré en grande partie à la dépopulation. Il contiendra des articles de M. Paul Bureau, président de la Société **Pour la Vie**, de M. Garcia Ramon, secrétaire général de Mme de Witt-Schlumberger, etc.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS FÉMINISTES

Conseil National des Femmes Françaises

SEANCE PUBLIQUE DE LA SECTION DU TRAVAIL

La question des surintendantes dont il a été question dans la « Française » est sur le point d'avoir une solution en France.

Dans la réunion que nous annonçons ci-dessous, la question sera largement traitée.

Il s'agit là d'une réforme si importante, que nous inviterons toutes nos lectrices à assister à la réunion du C. N. F. F. pour s'en instruire.

Elle y entendront aussi des paroles autorisées au point de vue commercial. Nous croyons même pouvoir affirmer qu'avec le Ministère du Travail, le Ministère de l'Armement et le Ministère du Commerce se feront représenter. Voici l'ordre du jour de la réunion.

mique; M. Legouez, membre de la Chambre 13 mai 1917, à 2 h. 1/2 précises : **Le travail des femmes pendant et après la guerre**, sous la présidence de M. Arthur Fontaine, conseiller d'Etat, directeur au Ministère du Travail.

Travail. — Orateurs inscrits : Mme Léon Brunschvicg, présidente de la Section du Travail; Mme Louise Compain, vice-présidente de la Section du Travail; Mme Roy, de l'Usine X...; Mme Viollet, déléguée de la Fédération d'Organismes du Travail; Mlle Diémer, secrétaire des Infirmières Visiteuses de France.

Commerce. — Orateurs inscrits : Mlle Sanua, secrétaire du Conseil de l'Ecole de Haut Enseignement Commercial; Mlle Millard, chef-adjoint au Cabinet du Ministre du Travail; M. Dupeyrat, directeur de l'Association Nationale d'Expansion économique, Musée social, 5, rue Las-Cases. Dibre de Commerce de Paris.

ASSEMBLEE GENERALE

Nos lectrices sont priés d'assister à l'Assemblée Générale du Conseil National des Femmes Françaises, qui se tiendra le jeudi 10 mai, de 10 heures à midi et de 14 h. et demie à 18 heures, au Musée Social, 5, rue Las-Cases, sous la présidence de Mme Jules Siegfried.

Ordre du jour :

Lundi matin, 10 heures. — Allocution, Mme Jules Siegfried; rapport du Secrétariat général, Mme Avril de Sainte-Croix; compte-rendu financier, Mme Jules Dieterlen; élection du tiers des membres du Comité.

14 h. 1/2. — Branches départementales: Mmes Alphen-Salvador, Maillard, Gounouilhou, Waddington, Schlosing, Girbal.

Assistance et Prévoyance sociale. — Rapport : Création des Vestiaires par arrondissements, logements pour familles nombreuses et réfugiés.

A l'étude (conjointement avec la Section de Législation) : Réforme du statut des enfants assistés dans leur rapport avec leurs ascendants. Mme E. Weill.

Hygiène. — Rapport : Foyers du Soldat, lutte antialcoolique, chambres d'allaitements.

A l'étude : Garderies. Mme Alphen-Salvador.

Education. — Rapport : Réforme du programme de l'enseignement secondaire; les garderies et les écoles maternelles. Mme Pauline Kergomard.

Législation. — Rapport : Obtention pour les femmes, du droit à être tutrices et membres des Conseils de famille; Nationalité de la femme mariée.

A l'étude (conjointement avec la Section d'Assistance) : Réforme du statut des enfants assistés dans leurs rapports avec leurs ascendants. Suppresion de l'incapacité de la femme mariée. Mme Pichon-Landry.

Travail. — Rapport : Travail des femmes dans les usines de guerre. — La surintendante. Mme Brunschvicg.

A l'étude : Les carrières administratives et commerciales. Mlle Sanua.

Suffrage. — Rapport : Les femmes devant la Commission pour le suffrage. L'entrée des femmes dans les Conseils municipaux. Mlle Marie Bonnevial.

Unité de la Morale et traite des femmes. — Rapport : Lutte contre l'immoralité et la traite des femmes.

A l'étude : Les femmes dans la police. — Moyens prophylactiques et moraux de lutter contre les maladies vénériennes. Mme de Witt-Shlumberger.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

GROUPE LYONNAIS

Au Conseil général du Rhône. — En commentant les résultats d'application de la loi d'assistance aux femmes en couches, dont le bénéfice est étendu à toutes les femmes allocataires et aux femmes réfugiées, M. Richerand rappelle les justes protestations contre l'obligation d'être salariées. Il renouvelle le vœu que le bénéfice de la loi soit accordé à toutes les femmes, mais notamment aux mères de familles nombreuses. (« Lyon Républicain » du 19 avril 1917, compte-rendu des séances du Conseil général).

M. Gourju, membre du Conseil municipal et du Conseil général, qui obtenait, il y a un peu plus de deux mois, le vote unanime du conseil municipal de Lyon, d'une résolution approuvant la décision de la commission du suffrage universel d'accorder le suffrage municipal aux femmes, vient de poser la question devant le conseil général du Rhône. Rapporteur des vœux, il en profita pour demander au Conseil général un vote sur la nécessité d'accorder aux femmes le droit de suffrage. Une commission de six membres fut nommée pour une étude plus complète de cette question. Elle comprend. MM. Gourju, Herriot, Biron, Vermorel, Fougère, Pays.

Union Fraternelle des Femmes

Le dimanche 22 avril dernier, l'Union Fraternelle des Femmes a tenu, au Musée social, sa séance mensuelle qui fut des plus remarquables.

Parmi diverses communications, Mme Hammer, présidente, adresse un souvenir ému à Emilia Mariani, la grande féministe italienne, récemment décédée.

Mme Léon Philippe donne en quelques mots d'utiles conseils sur la culture potagère et l'économie domestique.

Après le rapport documenté de Mme Chevalier Maresco, sur les travaux parlementaires en cours, Mlle Hélène Bureau qui à la précédnte séance avait parlé de l'enseignement technique féminin vient faire connaître les résultats de la campagne qu'elle a entreprise au nom de l'Union Fraternelle des Femmes.

Grâce à l'appui de M. Rébeillard, conseiller municipal, l'Union Fraternelle a obtenu promptement gain de cause. Les jeunes filles seront désormais admises à l'école de physique-chimie. D'autre part, M. Clémentel, ministre du Commerce, leur ouvre l'accès des écoles centrales d'Arts et Manufactures.

Mme Hammer parle de l'Association des « Bébés au Square », œuvre d'hygiène et de sécurité pour les petits parisiens.

Mme Suzanne Grinberg, la distinguée avocate bien connue, présente une étude très consciencieuse du rapport de M. Pierre Masse sur les pensions militaires.

M. Pierre Masse demande le relèvement du prix des pensions, une indemnité pour les enfants et une allocation pour les ascendants.

M. Merlé-Lavocat, au nom des combattants de la Marne dont un certain nombre était présent, demande que le taux des pensions soit proportionnel à la situation de la femme avant le décès de son mari. Cette proposition soulève de vives controverses.

M. Bellan, syndic de l'Hôtel de Ville, est salué par la présidente du titre de « Grand Français ». Il entretient l'assemblée des grandes œuvres philanthropiques qu'il a fondées : orphelinat, mutualité des veuves de la guerre, et dans lesquelles il puise une consolation à son profond chagrin, la perte d'un fils unique mort pour la patrie.

Toute l'assistance est émue et se lève pour rendre à son deuil un hommage de condoléance.

M. Lefas, député de l'Ile-et-Vilaine, avocat érudit, auteur d'ouvrages d'histoire et de juridiction a la parole. Il se prononce aussi pour le relèvement du taux des pensions, mais il avoue que les calculs sont effrayants et entraînent une dette considérable.

On lui sait gré de s'être expliqué clairement et loyalement.

Notons que, au cours de la réunion, plusieurs vœux ont été votés : 1° une proposition de Mme Léon Philippe pour donner aux enfants des leçons d'agriculture dans les jardins; 2° de Mme Chevalier-Maresq pour que soient mises en concordance la loi sur les pupilles de la Nation et la loi sur la Tutelle, toutes deux discutées dans de précédentes réunions à l'Union Fraternelle des Femmes.

En résumé, beaucoup de travaux en cours et de brillants succès. L'Union est unanime à déclarer qu'elle continuera inlassablement son œuvre féministe et sociale.

B. F. D.

Chronique des Œuvres et Institutions

L'AIDE MORALE

L'Aide morale donnera des séances dimanche le 6 mai à 4 heures, salle des Fêtes de la Mairie du 12e et à 2 h. et demie, salle de la Mairie de Levallois.

L'Aide morale par l'Enfant donnera des séances jeudi le 3 mai, rue Bignon, 4, école des garçons; rue Henri-de-Bornier, salle du patronage laïque, et à Issy-les-Moulineaux, salle ès fêtes de la Mairie.

OFFICE FRANÇAIS DU TRAVAIL A DOMICILE

L'Office Français du Travail à Domicile a obtenu le 29 avril, à son siège social, 16, rue de la Sorbonne (Ecole des Hautes-Etudes), son assemblée générale sous la présidence de M. Georges Renard, professeur au Collège de France, président d'honneur de l'Association.

Après un exposé de la situation financière, la secrétaire général fit un compte-rendu de l'activité de l'Association au cours de la dernière année. Celle-ci a eu pour but principal de faire connaître aux ouvrières à domicile la loi du 1er juillet 1915 et les avantages qu'elles pourraient en retirer en surveillant son application. A cet effet, l'office a ouvert dans divers quartiers des permanences où les intéressés pourront recevoir tous renseignements utiles.

Elle rappelle que l'Office est autorisé par décret à exercer les actions civiles prévues par le Code du Travail et qu'il a déjà pu obtenir d'importants remboursements de salaires.

Il s'est aussi activement occupé du relèvement des prix de façon de divers articles de confection militaire.

Mlle Bourat, inspectrice du travail, dans un rapport très documenté, établit des comparaisons entre les lois française et anglaise et montra l'extension incessante de cette dernière à de nouvelles industries en signalant que cette extension était **sollicitée aussi bien par les employeurs que par les bénéficiaires.**

Mlle Jeanne Bouvier, ancien membre du Conseil supérieur du travail, membre du Comité de salaires du Département de la Seine et de la Commission Centrale, fit ensuite une intéressante communication sur l'action des organisations ouvrières concernant la nouvelle loi et en montra les heureux effets : relèvement des minima horaires, restitution de salaires, etc.

Enfin M. Alfred Nast, docteur en Droit, exposa d'une manière claire et précise, la façon d'agir devant les tribunaux.

M. Georges Renard après avoir remercié les orateurs et, parmi les plus actifs collaborateurs : M. Roger Picard, président de l'Association, traça un plan d'action pour la nouvelle année et montra le rôle important que l'Association peut et doit remplir.

CARNET DOMESTIQUE

La Lessiveuse Norvégienne

Comme suite aux renseignements sur la Marmite Norvégienne donnés la semaine dernière par la Française, il faut indiquer que cet appareil rend aussi les plus précieux services pour la lessive. Je l'emploie à cet usage depuis 8 mois et l'ai fait connaître aux mères de famille où je conseille à l'hôpital ou dans mes diverses crèches.

On fabrique la caisse à lessiver sans feu comme la caisse à cuisiner sans feu. C'est-à-dire qu'on place la lessiveuse dans une caisse où, à défaut, dans un grand carton et qu'on bourre l'espace resté vide avec des chiffons ou des papiers. Dans ce dernier cas, mieux vaut la disposition concentrique des feuilles que la boule. La chaleur fuit moins vite. On prépare un coussin fait avec une vieille taie d'oreiller elle-même bourrée de chiffons ou de papier. La caisse est prête.

Pour l'usage, on imprègne le linge sale de savon sur ses deux faces, on le range dans la lessiveuse, on l'arrose d'eau tiède contenant un peu de lessive de soude et de carbonate de soude. On porte la lessiveuse dans la caisse et on l'y laisse, bien protégée contre le refroidissement, jusqu'au lendemain matin. A ce moment, on l'en retire et on en porte le contenu à l'ébullition, puis on replace dans la caisse jusqu'à 2 ou 3 heures de l'après-midi.

Le savonnage est si facilité, que, disent les domestiques, « la crasse file sous les doigts. »

Donc, économie de peine, de savon, de combustible, de temps.

Il faut avoir le plus grand soin de ne pas mouiller l'intérieur de la caisse, car l'humidité le fait pourrir et tout d'abord elle empêche la conservation de la chaleur.

Docteur Clotilde Mulon.

Courrier des Lecteurs

Mme Gerardin. — Nous avons demandé à Mme la Dr Girard-Mangin les renseignements qui vous intéressent.

Mme Lico. — L'adresse de Mme Jeanne Landres, secrétaire fondatrice de la Ligue des Femmes de professions libérales, est 4, avenue du Colonel Bonnet (XVIe).

Mlle Lefebre, Nimes. — Veuillez bien refuser au facteur le prochain numéro irrégulier qui vous parviendra avec la mention : « Non abonnée, retour à l'envoyeur, » et signer sur la bande.

Mlle Louise B... (Sèvres). — En effet, il y a eu malentendu, car nous avons fait le service de la « Française » à tous les membres de la Section d'études féminines du Musée social. Merci de votre aimable lettre. Nous sommes très heureuses de nous sentir soutenues par une opinion aussi autorisée que la vôtre.

S. de C. — En effet l'article n'a pu être publié parce que comme vous l'avez bien pensé, le sujet était périmé.

Mme I. Bogelot. — Tous nos remerciements pour le nouvel abonnement. Veuillez nous faire parvenir 0 fr. 50 pour le port du livre de M. Jean Finot.

MAISONS RECOMMANDÉES

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 18.. 5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres Riz, Semoules, Tapiocas, etc. Conserves alimentaires

Colis militaires franco pour le front. Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERE FANTA non alcoolisée BIERE spéciale pour nourrices BIERE de TABLE

6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-82

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), — Téléph. : Central 47-58.

Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre

Café — Thé — Maté

Varié de Hors-d'Œuvres

Livraisons Paris. — Expéditions Province

LE BOVRIL

Est indispensable dans la Cuisine. Il économise temps, peine et argent. Le seul employé par toute ménagère soucieuse de son bien-être. Fournit un délicieux Potage-Consommé Riche. Sauce excellente. Donne aux plats un goût exquis.

Il ajoute à n'importe quel légume la valeur nutritive d'un morceau de viande de premier choix. Reconstituant très énergique.

Le BOVRIL est de la viande et rien que de la viande.

Se renseigner aux Maisons d'Alimentation, ou aux magasins de gros, 102, rue Réaumur, Paris (2e).

PETITES ANNONCES

Rx MODELLISTE de grandes maisons de TAILLEUR POUR DAMES. Fait des COSTUMES A FAÇON depuis 50 francs. Sur commande à des prix défiant toute concurrence.

De Vyver, 72, rue de Cléry 2e Paris.

1020

Défauts de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme Gallis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-V.

1017

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie des Arts, 11, Rue Molière

ECOLE ROY

7 Rue Lhomond PARIS (Ve) 7

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO

Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.

Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance

PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

Le Travail Féminin et la Maternité

Rapport présenté au Congrès du 5 avril de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes

Au moment où nous allons aborder le problème si complexe du travail féminin, nous tenons à exprimer les sentiments de profonde gratitude que nous éprouvons pour toutes les ouvrières de la Défense Nationale, et d'une manière générale, pour toutes les femmes dont le courageux labeur a si largement contribué à la vie économique du pays. L'effort féminin a été aussi magnifique que spontané, et il permet pour l'avenir les plus beaux espoirs.

Cependant, pour si féministe que l'on soit, on est bien obligé de convenir que si les résultats du travail des femmes ont été admirables au point de vue des intérêts généraux du pays, ils ont été bien souvent désastreux dans la pratique au point de vue des intérêts particuliers de l'ouvrière et au point de vue de l'évolution du foyer.

Sans préparation professionnelle et sans éducation corporative, les femmes devaient nécessairement être victimes de leur inexpérience. Comme il arrive toutes les fois que l'injustice se fait plus grande, l'augmentation de souffrance entraîna logiquement l'aggravation de déchéance morale. On vit la débauche et l'alcool, ces dangereux stimulants de forces factices, faire des victimes de plus en plus nombreuses dans les rangs de la classe ouvrière. D'autre part, la société n'ayant pas suffisamment prévu les charges nouvelles qu'elle contractait vis à vis de l'enfant, à l'heure où la même crise brutale jetait le père à la tranchée et la mère à l'usine, des enfants du peuple, abandonnés à leur malheureux sort, eurent une destinée lamentable de petits parias.

Epuisement de la race, déchéance morale et désagrégation de la famille, voilà le bilan de l'heure présente.

Devant une vérité si effroyable, faut-il désespérer de l'avenir? Nous n'hésitons pas à répondre : Non!

Toutes les grandes réformes économiques, toutes les évolutions brusques ont ainsi provoqué des époques de trouble. On a vu jadis le machinisme jeter des milliers et des milliers de travailleurs au chômage, et l'on voit aujourd'hui l'introduction de la main-d'œuvre féminine amener des perturbations profondes dans l'ordre social. C'est même là une des causes qui font que bien souvent les plus belles inventions scientifiques, comme les plus légitimes revendications sociales, sont celles qui rencontrent les adversaires les plus implacables, parce qu'elles se dressent toujours en face de l'égoïsme humain. Nous souffrons de l'évolution actuelle parce que nous sommes dans une période de transition où les organismes sociaux ne sont pas encore adaptés aux besoins nouveaux.

En somme, le problème se pose nettement sous cette forme: Etant donné que le travail féminin est devenu une loi de nécessité, étant donné que cette nécessité ne cessera pas avec la guerre, il y a lieu de rechercher par quels moyens on pourra concilier les obligations professionnelles de la travailleuse avec les aspirations légitimes de la femme et les devoirs impérieux de la mère.

Puisque c'est un DROIT pour la femme ouvrière de pouvoir jouir des joies de la maternité, c'est aussi un DEVOIR pour l'industriel qui profite de son travail et pour le pays qui a besoin de sa collaboration de veiller sur elle et sur son enfant, par conséquent, on ne doit pas s'en remettre pour ce soin à la philanthropie, toujours humiliante et arbitraire. Les mesures prises doivent être des mesures de justice *uniformes* et *obligatoires*.

Quelles institutions et quelles lois, basées sur ces principes nouveaux, devront répondre aux besoins nouveaux?

La tâche est double : il faut d'une part protéger l'enfant, créer les organismes qui sont le prolongement de la famille, et d'autre part, protéger la mère dans son travail pénible ou trop prolongé, songer à lui ménager des loisirs suffisants pour le repos et la vie de famille.

PROTECTION DE L'ENFANCE

L'état de choses nouveau implique en soi la transformation profonde de tous les organismes d'éducation. Ce n'est plus à sept, ans, ni même à trois, qu'il faut se préoccuper de l'enfant: c'est dès le berceau, et les soucis d'hygiène et de puériculture doivent tenir une place aussi large que les soucis d'éducation intellectuelle et morale.

Obligation pour les industriels et commerçants de créer à côté de leurs établissements industriels et commerciaux des salles d'allaitement, et d'organiser des consultations médicales pour nourrissons, nourrices et femmes enceintes.

Organisation de crèches municipales pour les enfants des travailleuses dispersées, femmes de ménage, ouvrières des petits ateliers, employées des magasins secondaires.

Créations d'infirmeries spéciales pour les enfants des crèches et des écoles maternelles qui sont souffrants et qu'il y a danger à transporter matin et soir.

Généralisation de l'entrée des enfants de deux ans à l'école maternelle à condition que cette mesure soit accompagnée d'une augmentation de personnel et de la création d'une section spéciale pour les enfants de deux à quatre ans.

Remplacement dans les écoles maternelles des femmes de service ignorantes par des infirmières scolaires, le service du balayage et du nettoyage seul étant effectué par les femmes de service qui sont du reste actuellement beaucoup trop chargées.

Service de garde de 7 à 7, à condition que ces services soient effectués par les infirmières scolaires ou les institutrices auxiliaires, non par le personnel de l'école, trop surchargé pour accomplir ces gardes dans de bonnes conditions.

Amélioration des cantines scolaires.

Réorganisation complète du service d'Inspection médicale dans les écoles et extension du service d'Inspection dans les crèches.

Création de nombreux sanatorias gratuits pour les enfants lymphatiques et scrofuleux.

Telles sont dans leur ensemble les mesures qu'il nous faut prendre d'urgence, non seulement si nous voulons rendre le travail possible aux mères, mais encore si nous voulons préparer une race solide et saine et lutter efficacement contre la dépopulation et la dégénérescence, plus redoutable encore que la dépopulation.

PROTECTION DE LA TRAVAILLEUSE

En ce qui concerne les ouvrières, il importe surtout de combattre le surmenage qui fait à l'heure actuelle de si effroyables ravages. Il est certain qu'un grand nombre de femmes sont, au bout de quelques mois de travail d'usine, dans l'impossibilité absolue, non seulement de continuer leur emploi, mais encore de se livrer à un autre travail. Beaucoup même sont condamnées à une mort certaine. Il y a donc la plus grande urgence à prendre des mesures de protection énergiques et immédiates.

Ces mesures devront porter:

1° Sur les conditions d'hygiène du travail;

2° Sur la nature du travail;

3° Sur la durée du travail.

I

Les conditions d'hygiène ont été réglées par une législation qui, malheureusement, n'est pas mise en vigueur, surtout depuis la guerre. Aucune Inspectrice du travail ne pénètre dans les usines de guerre, ce qui est très regrettable car l'inspection du travail bien appliquée pourrait être un excellent instrument de défense pour l'ouvrière.

D'autre part, l'entrée en masse des femmes à l'usine entraîne la nécessité de mesures nouvelles : chambre de repos, infirmerie et surtout établissement de cantines et restaurants coopératifs à côté de l'usine, pour permettre à l'ouvrière de prendre une nourriture reconstituante qu'elle n'a pas le temps de préparer elle-même.

II

Il est bien évident que la nature du travail doit être déterminée par la force de l'ouvrière, surtout en ce qui concerne les femmes enceintes ou nourrices. Nous repoussons cependant la mesure préconisée par le docteur Pinard et tendant à interdire à ces femmes le travail d'usine; car nous considérons cette mesure comme une atteinte portée au droit individuel. Toutefois, le plus élémentaire sentiment d'humanité commande que la femme enceinte soit écartée des usines et ateliers où elle pourrait respirer des émanations dangereuses pour elle et son enfant et que dans les autres usines ou ateliers les places douces, les places assises, lui soient toujours réservées.

D'autre part, sans interdire le travail à la femme enceinte ou nourrice, nous serions prêtes à accueillir avec joie toutes les mesures de protection: primes, allocations, etc... qui pourraient permettre à la femme de s'éloigner momentanément de l'usine au moment de sa grossesse ou de son accouchement, si telle est sa volonté, ou si son état de santé l'exige. Un congé de trois mois, renouvelable, sur certificat médical, avec demi-traitement payé par l'industriel et une allocation journalière de 0 fr. 50 par enfant nous paraîtrait une mesure raisonnable.

III

Mais c'est surtout par la réduction des heures de travail que l'on pourra combattre le surmenage et que l'on pourra rendre possible à l'ouvrière sa double tâche de travailleuse et de mère.

Les mesures qui nous semblent propres à réaliser ce but sont:

La création de trois équipes de huit heures;

L'institution du demi-temps, qui permettrait à l'ouvrière de consacrer une demi-journée à son intérieur;

La suppression du travail de nuit, même provisoire pour les femmes ayant des enfants en bas âge.

Pour l'organisation des crèches, garderies, cantines, vestiaires, etc., à l'intérieur de l'usine ainsi que pour la direction générale de tout ce qui concerne l'embauchage des ouvrières la répartition des emplois, etc., il y aurait le plus grand intérêt à adopter la méthode anglaise et à adjoindre aux Directeurs des surveillantes générales analogues au ladies superintendantes.

Enfin, il ne nous est pas possible de terminer un tableau des revendications des travailleuses sans poser une fois de plus le principe de l'égalité des salaires, si important au point de vue de la vie matérielle des ouvrières, comme au point de vue de la simple, justice égalitaire.

VŒUX

En conséquence,

L'Union Française, pour le Suffrage des Femmes émet les vœux suivants:

1. *En ce qui concerne le travail des Femmes*,

Que soit adopté le système des trois équipes de huit heures et celui du demi-temps, qui permettront à l'ouvrière de consacrer une demi-journée à son intérieur, si elle le désire;

Que l'inspection du travail soit appliquée dans les usines de guerre, comme dans toutes les autres usines;

Que pour permettre à l'ouvrière de devenir mère sans abandonner définitivement ses occupations, il lui soit accordé un congé de trois mois renouvelable sur certificat médical, avec demi-traitement payé par l'industriel;

Qu'en outre l'Etat donne le secours actuellement accordé, mais pendant six semaines avant et six semaines après l'accouchement (et ceci par acompte régulier);

Que la mère, chef de famille, touche en plus une indemnité de 0 fr. 50 par enfant pendant la même période;

Que des chambres de repos, des infirmeries, des cantines ou restaurants coopératifs soient organisés dans tous les établissements industriels et commerciaux;

Que pour l'organisation de ces services spéciaux des surintendantes analogues aux ladies superintendantes soient adjointes aux Directeurs;

En outre, l'*Union* rappelle ses vœux antérieurs relatifs à l'égalité des salaires et tout en se félicitant des mesures déjà prises dans la Seine, elle souhaite leur extension aux usines de province et en dehors des usines de guerre à tous les établissements où les femmes font le même travail que les hommes.

II. *En ce qui concerne la protection de l'Enfance*,

L'Union Française pour le Suffrage des Femmes émet les vœux suivants:

Que soit votée la loi obligeant les industriels et commerçants à créer près de leurs établissements industriels ou commerciaux des chambres d'allaitement, des crèches et des garderies, et à organiser des consultations gratuites pour les femmes enceintes les nourrices et les nourrissons;

Que soit décidée la création de crèches municipales dont les charges incomberaient aux communes, au même titre que les charges scolaires;

Que soit prévu le recrutement d'un personnel d'infirmières pour les crèches, les garderies et les écoles maternelles et que soient fondées, pour l'instruction de ce personnel des écoles spéciales à la charge de l'Etat, comme les écoles normales d'institutrices;

Que l'ouverture des garderies soit soumise à certaines formalités, de manière à offrir des garanties de compétence, de moralité et d'hygiène;

Que ces établissements soient placés sous la surveillance de l'Etat;

Que soient prises d'urgence des mesures destinées à la prolongation des heures de garde, avec un personnel spécial;

Que soient organisées des garderies pendant les vacances;

Que soit réorganisé complètement le service d'Inspection médicale dans les écoles, ainsi que d'une manière générale tous les services d'hygiène.

Marguerite Martin.